

## Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 15 mai 2023

### COMMUNES :

**Bellegarde-en-Forez**

(Eau et Assainissement)

**Cuzieu**

(Eau et Assainissement)

**Marclopt**

(Eau)

**Montrond-les-Bains**

(Eau et Assainissement)

**Rivas**

(Eau)

**St André-le-Puy**

(Eau et Assainissement)

**St Laurent-la-Conche**

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 7 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
BERGER Pascal	Saint André le Puy
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

**N°23-05-01**

### Objet de la délibération :

PROJET  
ENVIRONNEMENTAL  
CLIMATIQUE (PAEC)

AGRO-  
ET

### Absent(e) excusé(e) représenté(e)

ACHARD Jean

### Absent(e) excusé(e)

### Secrétaire élu (e) pour la session

JAY Christophe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230515-BS23-05-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023

Affichage : 26/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION NOTIFIEE A :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie de Feurs
- SIMA COISE

**OBJET : PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)**

Monsieur le Président explique que le SIVAP, en parallèle de l'étude des pressions, souhaite réaliser un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) visant à encourager les changements de pratiques agricoles pour répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur le territoire. Il s'agit d'une approche collective permettant de mobiliser différentes aides publiques afin d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques alliant production agricole et protection de l'environnement. Les Mesures Agro-Environnementales et Climatique représentent une compensation financière versée aux agriculteurs qui s'engagent à mettre en œuvre des pratiques plus vertueuses pendant au moins 5 ans. Dans le cas où les deux territoires Grenelles (SIVAP et SIEA) s'impliquent dans le projet le SIMA Coise en serait le porteur et deux phases seront à réaliser :

- Appel à Manifestation d'Intérêt qui doit être déposée au plus tard le 09 juin 2023
- Appel à Projet qui doit être déposé en septembre

Le reste à charge pour le SIVAP est estimé à 3 500 €.

Dans le cas où le projet est retenu, des diagnostics individuels d'exploitation seront réalisés. Le coût pour le SIVAP serait de 7 560 € pour 20 diagnostics, subventionné par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à 70 %.

Monsieur le Président demande l'avis du Bureau Syndical sur ce dossier.

Oùï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- \* Acceptent de réaliser un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC),
- \* Autorisent Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le SIMA Coise.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME  
Fait à Montrond les Bains, le 22 mai 2023  
Le Président,  
Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance,  
JAY Christophe.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230515-BS23-05-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023

Affichage : 26/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

